



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N° 1756 du 26 Janvier 2022

Le Chef de l'Etat a présidé un Conseil des Ministres

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a présidé, ce mercredi 26 janvier 2022, au Palais de la Présidence de la République, un Conseil des Ministres.

Au cours de ce Conseil, le Chef de l'Etat a fait une importante adresse portant sur la gestion et les audits des entreprises publiques figurant dans le Portefeuille de l'Etat.

Il s'est réjoui des résultats obtenus dans la gouvernance de nombreuses structures étatiques, grâce aux dispositifs règlementaires et législatifs cohérents pris par l'Etat afin d'améliorer la gestion des affaires publiques. Toutefois, il a déploré des insuffisances dans la gestion et le management de certaines entités publiques.

Ces insuffisances portent notamment sur des irrégularités liées aux passations de marchés, le coût élevé et l'inopportunité du recours à certains emprunts, les comptes bancaires ne figurant pas dans la comptabilité des entreprises, les insuffisances au niveau du contrôle interne, les dépenses injustifiées, le montant élevé de dons, commissions et honoraires et plus généralement, la non maîtrise des charges au niveau de certaines entreprises.

A cet égard, il a souligné que la gravité des dysfonctionnements constatés au niveau de ces d'entreprises exige, au-delà des mesures correctives déjà prises à l'encontre des dirigeants sociaux concernés, la mise en place d'un cadre renforcé de suivi et de contrôle de la gestion des entreprises publiques.

Dans ce cadre, le Chef de l'Etat a instruit le Premier Ministre, M. Patrick ACHI, à l'effet de prendre des dispositions pour la mise en œuvre diligente des orientations données ainsi que des recommandations des audits réalisés.

Pour terminer, il a demandé aux uns et autres de promouvoir davantage la culture de la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des affaires publiques, pour le bien-être de nos compatriotes ; tout en insistant sur la nécessité de promouvoir le concept de l'Ivoirien nouveau : intègre, sérieux et travailleur.

Notons qu'au terme du Conseil, le Ministre de la Communication, des Médias et de la Francophonie, Porte-parole du Gouvernement, M. Amadou COULIBALY, a animé un Point de Presse. L'on retiendra, entre autres sujets abordés, que le Conseil des Ministres a adopté une Communication relative au bilan 2021 et aux perspectives 2022 de la filière anacarde.

Il ressort de ce bilan qu'au terme de la campagne 2021, la production nationale de noix de cajou a atteint 968.676 tonnes, soit une hausse de 14% par rapport à l'année 2020, qui avait enregistré une production de 848.700 tonnes. En outre, le respect du prix minimum bord champ, le prix plancher, fixé à 316 F CFA, a permis une hausse de 14% des revenus des producteurs de l'anacarde ; passant ainsi de 297 milliards de FCFA distribués dans la filière en 2020, à 339 milliards pour l'année 2021.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire, en dépit de la pandémie de COVID-19, est devenue le premier pays transformateur de noix de cajou en Afrique et le troisième dans le monde, en 2021, avec 136.854 tonnes transformées, tout en maintenant sa place de leader mondial au niveau de la production et de l'exportation de la noix de cajou brute, avec 805.748 tonnes exportées.

Pour l'année 2022, une production de 1,040 million tonnes de noix de cajou est attendue, soit le ¼ de la production mondiale.

L'ouverture de la campagne 2022 est fixée au 4 février 2022, avec comme prix plancher obligatoire bord champ, la somme de 305 F CFA/ kg.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :

Eric DRO DIOMANDE, Direction de la Communication / Service Presse et Information
Tél : (+ 225) 27 20 31 44 89 – 07 49 40 00 63

E-Mail: eric.dro@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci